

COFACE/Assurance Prospection

Quelle cible ?

- entreprises au CA < 150 millions € HT

Pour quoi ?

- prospecter
- garantir le risque de non amortissement des investissements commerciaux
- soutien de trésorerie

Quel montant ?

- prime (payable pendant la période de garantie) fixée à 3% du budget de prospection (5% si avance)
- quotité garantie : 65% (80% sur 5 pays-pilotes : USA, Chine, Inde, Russie, Japon)

Pour financer :

- ensemble des frais de prospection à l'étranger

(site internet, plaquette, presse locale, adaptation des produits aux normes, création de filiale ou bureau commercial, V.I.E, création de service export)

Plus d'info en ligne